

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 5 du 27 avril 2012



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille »**, **autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles »** et intervenir le soir par température **<13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Il est formellement interdit de mélanger pyréthri-noïdes et triazoles ou imidazo-les. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthri-noïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

GERANIUM : les populations de pucerons contenues

La présence de pucerons n'est plus mentionnée dans les exploitations horticoles. Mais comme pour les autres ravageurs, **il faut rester vigilant**, leur développement étant en relation directe avec les températures enregistrées sous les serres.

GERANIUM Zonal et botrytis : à surveiller

Les conditions climatiques fraîches et humides de ces derniers jours ont considérablement ralenti les ventes, tandis que les cultures de géraniums droits poursuivent leur croissance. Le feuillage fini par former un tapis uniforme favorisant une humidité excessive propice au développement du botrytis.

A surveiller si les beaux jours tardent à réapparaître.

Plantes à massif diverses : explosion des thrips

La présence de thrips et l'observation de leurs dégâts causés sur les feuilles et les fleurs sont signalées sur de nombreuses plantes à massif. La verveine semble être une cible privilégiée.

Comme de nombreux ravageurs, leur développement dépend fortement de la température. En effet, ils cessent vers 11°C et augmentent entre 18°C et 25°C.

Le seuil de tolérance est dépassé.

Thrips tabaci adulte
sur panneau englué
(photo ADHP)



TOUTES les cultures : toujours les larves de sciarides en quantité

De très fortes attaques de sciarides sont toujours mentionnées dans les exploitations. Elles sont très polyphages et le maintien des substrats humides contribue à leur extension.

Le seuil de tolérance est dépassé

(ADHP photo de larve)



FUCHSIA et Aleurodes : les populations progressent

Il est à craindre une explosion des populations avec le retour des beaux jours.

Il faut rester vigilant.

Photo ADHP



VU DANS LES SERRES



R. Wick, UMass

Sclerotinia sur Pétunia

Ce champignon est transmis par le sol. En cas d'humidité élevée, les sclérotes germent et infectent les plantes au niveau du sol en provoquant des chancres et la pourriture du collet. Pour limiter d'infestation, il faut éviter d'arroser par aspersion ou bien il est préférable d'arroser tôt le matin afin que le feuillage ressuie rapidement.

Source : www.nogreenhouseupdate.info

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque Les populations de thrips partent à la hausse Les mouches des terreaux à l'origine d'importants dégâts

| Couple plante/ravageur | | Niveau de risque |
|------------------------|-------------------|------------------|
| Ravageur | plante | |
| Pucerons | Boutures diverses | |
| Sciaride | Boutures diverses | |
| Thrips | Boutures diverses | |
| Aleurodes | Fuchsia | |
| Acariens | Géranium lierre | |
| Pucerons | Géranium lierre | |
| Thrips | Géranium lierre | |
| Botrytis | Géranium zonal | |
| Pucerons | Géranium Zonal | |

| Légende | |
|---------------------------|--|
| Aucun risque | |
| Risque moyen à surveiller | |
| Risque important | |

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »